

CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal de la réunion du jeudi 25 mars 2010 à 20 heures 30.
Grande salle du conseil

Conseillers en exercice : 15
 Présents : 13
Votants : 13
 Convocations du 22 mars 2010

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de :
 jean Claude RICHARD, Maire ; Jean BOURILLON, Armand LARGEAU, Philippe HEIDET,
 Christian FRANCOIS, Gilles BOUTEILLER, Christine MARTINEAU, Colette FRAIOLI,
 Pierre BOUTET, Philippe PRUNIER, Olivier BOISSINOT,
 Thierry ROUGER, Jean-Paul BERTRAND.
 Excusés : Olivier BOUCHAND, Nathalie BROCHARD,
 Secrétaire : Jean-Paul BERTRAND

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2009
POUR LE BUDGET GENERAL ET LES BUDGETS ANNEXES
OPERATION TOURISTIQUE ET ASSAINISSEMENT

Délibération n° 16/2010 –

Le conseil municipal adopte les comptes de gestion 2009 du receveur pour le budget général et les budgets annexes opération touristique et assainissement et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 POUR LE BUDGET GENERAL
ET LES BUDGETS ANNEXES
OPERATION TOURISTIQUE ET ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DES RESULTATS

Délibération n° 17/2010 –

Le conseil municipal approuve les comptes administratifs 2009 tel que définis ci-dessous :

Budget général :

Dépenses de fonctionnement :	549 958,62 Euros	
Recettes de fonctionnement :	628 929,19	
		Résultat de l'exercice: 78 970,57
Dépenses d'investissement :	643 883,12	
Recettes d'investissement :	657 285,28	
Excédent de l'exercice :	13 402,16	
Résultat 2008 :	-57 223,29	
Restes à réaliser dépenses:	0	
Restes à réaliser recettes :	0	
		Résultat de clôture 2009 investissement : - 43 821,13
		Disponible BP 2010 : 35 149,44

Affectation définitive compte tenu de la volonté du conseil municipal :

Article 1068 : réserves – excédent de fonctionnement capitalisé	43 821,13
R 002 : Report à nouveau – Résultat de fonctionnement reporté	35 149,44

Budget annexe opération touristique :

Dépenses de fonctionnement :	517 411,83 Euros	
Recettes de fonctionnement :	447 001,29	
		Résultat de l'exercice: - 70 410,54
Résultat 2008 :	35 047,26	
		Résultat de clôture 2009 fonctionnement : -35 363,28

Dépenses d'investissement :	456 015,04
Recettes d'investissement :	400 000,00
Résultat de l'exercice :	- 56 015,04
Résultat 2008 :	91 010,92
Restes à réaliser dépenses:	0
Restes à réaliser recettes :	0

Résultat de clôture 2009 investissement : 34 995,88

Affectation définitive compte tenu de la volonté du conseil municipal :

D 002 : Résultat de fonctionnement reporté	35 363,28
R 001 : Solde d'exécution reporté	34 995,88

Budget annexe assainissement :

Dépenses de fonctionnement : 11 147,14 Euros

Recettes de fonctionnement : 28 699,80

Résultat de l'exercice: 17 552,66

Résultat 2008 : 75 422,54

Résultat de clôture 2009 fonctionnement : 92 975,20

Dépenses d'investissement : 1 600,00

Recettes d'investissement : 11 147,14

Excédent de l'exercice : 9 547,14

Résultat 2008 : 44 486,78

Restes à réaliser dépenses: 0

Restes à réaliser recettes : 0

Résultat de clôture 2009 investissement : 54 033,92

Affectation définitive compte tenu de la volonté du conseil municipal :

R 002 : Résultat d'exploitation reporté	92 975,20
R 001 : Solde positif d'investissement	54 033,92

**VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2010 POUR LE BUDGET GENERAL
ET LES BUDGETS ANNEXES
OPERATION TOURISTIQUE ET ASSAINISSEMENT**

Délibération n° 18/2010 –

Le conseil municipal vote les budgets primitifs 2010 comme suit:

Budget général de la commune :

Dépenses de fonctionnement	649 097,18
Recettes de fonctionnement	649 097,18
Dépenses d'investissement	680 021,13
Recettes d'investissement	680 021,13

Budget annexe opération touristique :

Dépenses de fonctionnement	156 993,28
Recettes de fonctionnement	156 993,28
Dépenses d'investissement	591 989,16
Recettes d'investissement	591 989,16

Budget annexe assainissement :

Dépenses de fonctionnement	111 075,20
Recettes de fonctionnement	111 075,20
Dépenses d'investissement	65 283,92
Recettes d'investissement	65 283,92

**DECLASSEMENT D'UN CHEMIN COMMUNAL AU COIN SOTET
ET CESSION AUX RIVERAINS
DONT LA PROPRIETE EST TRAVERSEE PAR CE CHEMIN**

Délibération n° 19/2010 –

Par délibération n° 06/2010 le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable au déclassement d'une voie communale au Coin Sotet.

L'enquête publique s'est déroulée du 15 février au 3 mars 2010.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable avec pour recommandation le respect des droits de chaque propriétaire riverain.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil municipal :

Vote le déclassement de la voie communale du Coin Sotet située entre la ruelle des bateliers et la rue du Coin Sotet.

Autorise la cession à titre gratuit de la portion de venelle traversant leur propriété aux riverains concernés : soit MM BARBIN, PAPIN, MAUPETIT, POUSSON.

Demande qu'une servitude d'échelage soit instituée au bénéfice de Monsieur DUCROS pour l'entretien de sa propriété.

2^{ème} CONTRAT D'ENVIRONNEMENT RURAL DU CANTON DE MAILLEZAIS

Délibération n° 20/2010 –

La commune s'inscrit dans la démarche du 2^{ème} Contrat d'Environnement Rural du Canton de Maillezais qui précise les objectifs à atteindre pour les quatre volets suivants :

- Protéger l'environnement et les paysages, - Embellir les bourgs et les hameaux, - Maintenir et développer les services et les activités en milieu rural, - Préserver et valoriser les ressources naturelles.

La commune présentera l'action suivante :

- Aménagement, embellissement et mise en sécurité du centre bourg – Maîtrise d'ouvrage communale – Etudes suivies de travaux de 2010 à 2012 – 200 000,00 Euros hors taxes soit 175 000,00 Euros éligibles – aide départementale dans le cadre du contrat d'environnement rural au taux de 30 % soit 52 500 Euros.

**AIDE DEPARTEMENTALE COMPLEMENTAIRE
POUR LA RESTRUCTURATION DE LA ROUTE DES CABANES**

Délibération n° 21/2010 –

La réfection de la route des cabanes s'élève à 284 214 Euros.

Le département a accordé une aide de 142 000 Euros soit 50 % du coût des travaux.

Le conseil municipal sollicite à nouveau une aide départementale à hauteur de 40 000 Euros.

PARTICIPATION COMMUNALE AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Délibération n° 22/2010 –

La commune soutiendra, à compter de l'année 2010 et à hauteur de 30 Euros par an, Le Fonds d'Aide aux Jeunes qui a pour vocation d'encourager et de responsabiliser les jeunes de 16 à 25 ans en vue de leur insertion sociale et professionnelle.

CESSION D'UNE PARCELLE A LA COMMUNE

Délibération n° 23/2010 –

Monsieur Jean-Pierre RIBREAU accepte de céder à la commune de Damvix la partie nord de la parcelle cadastrée AH 237 ainsi qu'une pointe donnant sur la rue de l'école des filles de la parcelle AH 235.

La surface cédée à la commune représente 1 are 31.

Cette cession se fait à titre gratuit. En contrepartie, la commune prend en charge les frais légaux de bornage et de cession.

DON AUX COMMUNES SINISTREES PAR LA TEMPETE XYNTHIA

Délibération n° 24/2010 –

Le conseil municipal demande que la somme de 1000 Euros soit versée sur le compte ouvert par l'association des Maires de Vendée pour venir en aide aux communes sinistrées par la tempête Xynthia (soit 500 Euros pour la commune de La Faute sur Mer et 500 Euros pour la commune de l'Aiguillon Sur Mer).

SPECTACLE DU 12 MARS POUR LE GOUTER DES ANCIENS

Délibération n° 25/2010 –

La commune prend en charge l'animation du goûter des anciens du 12 mars soit 550 Euros.

CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR BESOINS OCCASIONNELS

Délibération n° 26/2010 –

Le conseil accepte le renouvellement du contrat de Madame BOISSINOT pour besoins occasionnels, contrat plafonné à 50 Heures par mois.

**CONSULTATION D'ENTREPRISES
POUR LA VOIRIE DEFINITIVE DES CABANES
ET COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Délibération n° 27/2010 –

Le conseil approuve le dossier de consultation d'entreprise concernant la voirie définitive de la route des cabanes. Il autorise le Maire à lancer la consultation d'entreprise – marché d'appel d'offres à procédure adaptée et décide que la commission d'appel d'offres sera composée des membres suivant : MM RICHARD, BERTRAND, BOURILLON, BOISSINOT, ROUGER.